



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



Entre indignation et réprobation !

Ce 19 mai, le S.P.S s'est entretenu avec le Chef d'Etablissement suite à la relaxe dont a bénéficié un agresseur de Surveillants lors de son récent passage devant la Commission De Discipline (C.D.D.).

Tout d'abord, et en totale transparence, le Chef d'établissement nous a témoigné tout le soutien qu'il a apporté aux deux Surveillants victimes de cette violente agression. Nous ne pouvons qu'approuver sa décision de placer l'agresseur au sein de l'U.D.V. répondant ainsi à la demande du SPS dans un communiqué rédigé le 14 mai dernier.

MAIS POURQUOI LA RELAXE EN C.D.D.?

« VICE DE PROCEDURE !!! »

Le Président de cette C.D.D. était l'adjoint du Chef d'Etablissement. En premier lieu, il a écouté le détenu longuement, puis, incompréhensiblement, il a plaidé, tel un avocat en faveurs du détenu. Cerise sur le gâteau, alors que l'agresseur a reconnu les faits, le président a pris la décision de relaxer l'agresseur, au lieu de le punir sévèrement ! C'est un crachat à la figure de nos collègues victimes !!!

Mais il n'est pas le seul responsable de cette parodie !!

Le S.P.S. exige que ceux qui ont procédé à la mise/levée de prévention, s'expliquent par écrit de ces dysfonctionnements qui ont amené à ce vice de procédure.

Outre cette cacophonie disciplinaire, le S.P.S. a exigé que toute la lumière soit faite sur cette double agression car il subsiste des zones d'ombre qui l'ont précédée.

A l'avenir, le S.P.S. a demandé que le chef d'établissement siège systématiquement en cas d'agression sur le personnel.

Joint au téléphone, l'un des agressés nous a fait part de son écoëurement...le SPS s'y associe !

Le bureau local, le 20 mai 2020.